

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée le 15/07/22, en marché à procédure adaptée, concernant la Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B (2 lots) ;
- Considérant que l'absence de découpage en lots a eu pour effet de restreindre la concurrence, ne permettant pas d'attribuer le lot n°1 ;

DÉCIDONS

Article 1 :

La consultation pour le lot n°1 : Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières de la ville de Gap de la procédure relative à la fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B, est déclarée sans suite pour irrégularité de la procédure.

Une nouvelle consultation va être relancée sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouvel allotissement

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur du Service Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 OCTOBRE 2022

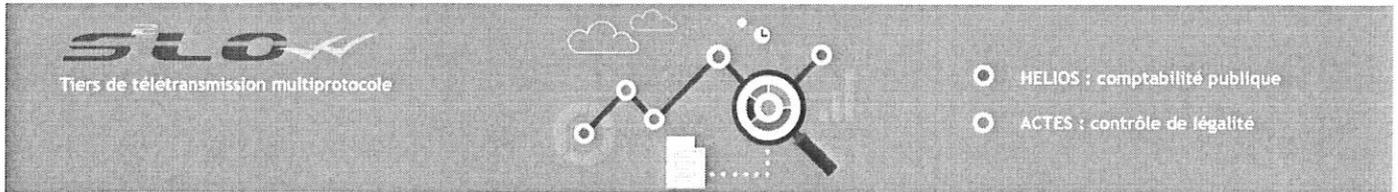
Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 19.10.2022

Publié ou notifié le : 19.10.2022



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_10_394
Date de la décision :	2022-10-18 00:00:00+02
Objet :	MAPA 2 - La consultation pour le lot n°1 : Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières de la ville de Gap de la procédure relative à la fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B, est déclarée sans suite pour irrégularité de la procédure.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221018-D2022_10_394-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221018-D2022_10_394-AI-1-1_0.xml	text/xml	1174
Nom original :		
D_11571.pdf	application/pdf	51116
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221018-D2022_10_394-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51116

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2022 à 10h47min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2022 à 10h47min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2022 à 10h47min46s	Transmis au MI